



L'Alternance le contrat gagnant

250 contrats en 2016-2017
50% des effectifs masters éligibles

LES ETUDIANTS ET L'ALTERNANCE

Trait d'union entre le travail et les études

L'alternance est un accélérateur de réussite.

Développer une expérience professionnelle significative

L'alternance en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage est un vrai premier contrat de travail. C'est un instrument de professionnalisation, pour une formation complète de haut niveau, permettant d'allier l'excellence pédagogique à l'expérience terrain. L'alternance donne les clés d'une employabilité maximale.

Un réel avantage financier

L'alternance permet aussi de recevoir une rémunération qui peut être supérieure au salaire minimum.

Majoration de 20 points pour les alternants du secteur public non industriel et commercial. Cas particulier pour les entreprises des secteurs numériques, informatique et conseil (www.cfa-epure.com)

Salaire minimum de l'alternant

Année d'exécution

du contrat dans le cycle de formation (% du SMIC)

1ère année

2ème année

	Contrat d'apprentissage		Contrat de professionnalisation	
	18-20 ans	21 ans et plus	21-25ans	26 ans et plus
1ère année	41%	53%	80%	100%
2ème année	49%	61%	80%	100%

La force du réseau d'entreprises partenaires de l'IAE

Tout est mis en œuvre pour aider les étudiants à trouver une entreprise :

- Envoi des CV book aux entreprises
- Événement : **Les rencontres de l'alternance fin juin début juillet**
- Diffusion des offres de nos partenaires

Merci aux entreprises qui nous font confiance :

Airbus Helicopters, Air France, Amadeus, Areva, Auchan, Autogrill, Allianz Iard, Banque Martin Maurel, La Banque Postale, Bouygues Immobilier, Caisse d'épargne, Cap Gemini, Crédit Agricole, Cma Cgm, Cisbio Bioassays, DCNS, EDF, France Telecom, Gemalto, Gie Reunica, Grant Thornton, Grand Conseil de la Mutualité, IBM, LCL, Maif, Monoprix, Onet, Optimum Tracker, Orange, Ricard, SFR, Société Générale, Société du Canal de Provence, Sodexo, Soprasteria, Stedia groupe, St Microelectronics, Veolia, Vinci et beaucoup d'autres...



CONTACTS ALTERNANCE

Delphine Chazalon

Responsable pédagogique

delphine.chazalon@iae-aix.com

+33(0)4 42 28 08 03

Mireille Gemin

Responsable administrative

mireille.gemin@iae-aix.com

+33(0)4 42 28 08 53

LES ENTREPRISES ET L'ALTERNANCE

Participer à la formation de ses futurs salariés

Excellence pédagogique

Créée en 1955, Aix-Marseille Graduate School of Management-IAE est une composante d'Aix-Marseille Université. **C'est l'unique entité publique française accréditée EQUIS et AMBA, et présente dans le prestigieux classement du Financial Times depuis 2011.** De plus, la sélection à l'entrée de nos formations permet de faciliter votre sourcing de profils managers performants.

Un coût annuel compétitif et incompressible

Le coût de l'alternance à l'IAE Aix-Marseille est très compétitif par rapport aux coûts des écoles privées. Ce coût incompressible, défini par les autorités préfectorales (6 994 € maximum en 2016 pour les contrats d'apprentissage et 12 €/heure pour les contrats de professionnalisation), est entièrement utilisé pour la formation des alternants. **C'est un investissement en faveur de l'emploi des jeunes, de la diversité, de l'ascenseur social, qui doit être valorisé dans une démarche RSE.**

Aménagement pédagogique

Des périodes longues en entreprises ont été mises en place pour répondre à leurs besoins et afin de permettre aux étudiants de réaliser des missions de niveau master.

Avantages financiers

Le CFA Epure Méditerranée se tient à votre disposition pour répondre à vos demandes concernant l'alternance et vous présenter les aides adaptées à votre entreprise (<http://www.cfa-epure.com>).

Toutes les spécialités sont ouvertes à l'alternance

MASTER 2 (entrée directe en 2e année)

Administration des entreprises
Spécialité Management général

MASTER EN 2 ANS (entrée directe en Master 2 possible)

Sciences du Management

1ère année : tronc commun (sous condition d'expérience internationale préalable)

2ème année : audit interne des organisations, management de la communication d'entreprises, contrôle de gestion, management financier international, management et technologies de l'information, marketing, management des activités de service, management des ressources humaines, management des affaires internationales.



CONTACTS ENTREPRISES

Delphine Dumas

Responsable relations entreprises
delphine.dumas@iae-aix.com
+33(0)4 42 28 08 15

Nathalie Varennes

Coordnatrice événements et carrières
nathalie.varennes@iae-aix.com
+33(0)4 42 28 08 57

Informations pratiques sur les contrats d'alternance

A noter : l'alternance est accessible aux étudiants étrangers sauf primo-entrants. Une présence en France au préalable d'au moins un an est requise.

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

Age requis pour en bénéficier	Au plus tard 26 ans à la signature du contrat	Sans limite d'âge
Rémunération de l'alternant	Master 1 ^{ère} année salaire au moins égal à 53% du SMIC ou salaire conventionné Master 2 ^{ème} année salaire au moins égal à 61% du SMIC ou salaire conventionné	De 21 à 25 ans 85% du SMIC ou salaire conventionné + 26 ans 100% du SMIC ou salaire conventionné
Période en entreprise identique pour les 2 contrats	Calendriers disponibles sur http://www.iae-aix.com	
Durée du contrat identique	Sur 2 ans obligatoirement pour le Master 1 ^{ère} année Sur 1 an pour le Master 2 ^{ème} année	
Signature du contrat pour les étudiants ayant été admis au Master et MSc	Au plus tôt 3 mois avant l'entrée en formation Au plus tard 3 mois après l'entrée en formation	Au plus tôt le jour d'entrée en formation Au plus tard le 30 septembre
Signature du contrat pour les étudiants ayant été admis au Master uniquement	Avant le 30 septembre	Avant le 30 septembre
Droits nationaux	Exonération des droits nationaux et sécurité sociale (environ 400€) sur présentation du contrat signé avant le 01/09	
Coût de la Formation Master pris en charge par l'entreprise	Environ 6 994.00€ en 2016, via la taxe d'apprentissage	12.00€ de l'heure pour une formation maximum de 668 heures.
Indemnités compensatrices pour l'entreprise	Une entreprise embauchant un alternant a droit à des aides accordées par l'état (exonération des charges totale ou partielle) et/ou par la région (soutien à l'effort de formation). Le site www.cfa-epure.com liste l'ensemble des aides et avantages financiers en fonction de la taille de l'entreprise.	

Le contrat d'alternance donne lieu à la signature obligatoire d'une convention formalisant l'engagement de l'entreprise à financer le coût de la formation Master à l'IAE.